



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE PARIS
SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL
BUREAU DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

OBJET DE LA CONSULTATION :

Prestations de formations relatives à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux organisées dans les locaux de l'administration au bénéfice des fonctionnaires de catégorie A, B, que des agents contractuels et des magistrats relevant des juridictions et des services du ressort de la cour d'appel de Paris et de la Cour de cassation, ou agents relevant d'autres ministères ou d'autres directions du ministère de la justice associée dans le cadre de la mutualisation d'actions de formation.

Lot unique : Prestations de formation en matière de qualité de vie au travail (prévention des risques psychosociaux)

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

**Avant le 08/06/2025 à 12 heures
(Terme de rigueur)**

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

CATEGORIE : Etat

NOM ET ADRESSE OFFICIELLE DE L'ACHETEUR :

Ministère de la Justice - Cour d'Appel de Paris
34 Quai des Orfèvres - 75 055 PARIS CEDEX 01
Télécopie : 01.44.32.96 46

Le dossier de consultation a fait l'objet d'une dématérialisation. Les candidats sont invités à télécharger le dossier à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

SOMMAIRE

SECTION I – OBJET DU MARCHÉ.....	3
1.1 - TYPE DE MARCHÉ : SERVICES	3
1.2 - FORME DU MARCHÉ	3
1.3 - OBJET DU MARCHÉ :	3
1.4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :	3
1.5 - CLASSIFICATION CPV.....	3
1.6 - DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION :	3
1.7 - CLAUSE D'ÉGA-CONDITIONNALITE :	4
SECTION II – PROCEDURE	4
2.1- NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE PAR LA PERSONNE PUBLIQUE	4
2.2 - TYPE DE PROCEDURE.....	4
2.3 - CONDITIONS DE DELAI	4
2.4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :	5
2.5 - TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION :	5
2.6 – RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES :	5
2.7 – VOIE ET DELAIS DE RECOURS :	5
SECTION III – CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
3.1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OFFRE :	5
3.2– RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CANDIDATURE.....	6
SECTION IV – CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION.....	7
4.1 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.....	7
4.2 - CRITERES D'ATTRIBUTION :	8
SECTION V –MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	8
5.1 - DEPOT DES PLIS :	8
5.2 - CONTENU DU PLI :	9
SECTION VI –RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
6.1 – SIGNATURE ELECTRONIQUE :	9

SECTION I – OBJET DU MARCHÉ

1.1 - TYPE DE MARCHÉ : Services ☒

1.2 - FORME DU MARCHÉ :

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum (Cf. AE).

1.3 - OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objet des prestations de formations relatives à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux, organisées dans les locaux de l'administration au bénéfice des fonctionnaires de catégorie A, B, que des agents contractuels et des magistrats relevant des juridictions et des services du ressort de la cour d'appel de Paris et de la Cour de cassation, ou agents relevant d'autres ministères ou d'autres directions du ministère de la justice associée dans le cadre de la mutualisation d'actions de formation.

Lot unique : Prestations de formation en matière de qualité de vie au travail (prévention des risques psycho-sociaux).

Les formations sont exécutées à la demande de l'administration :

- Soit dans les locaux du bureau de la formation du service administratif régional de la cour d'appel de Paris sis 4 bd du Palais 75001 Paris ;
- Soit dans les locaux des juridictions du ressort de la cour d'appel de Paris dans les départements 75, 77, 91, 93, 94 et 89 (essentiellement la cour d'appel de Paris, les judiciaires de Paris, Créteil, Bobigny, Meaux, Melun, Fontainebleau, Evry, Sens, Auxerre) ;
- Soit dans les locaux de la Cour de cassation.

1.4 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Prestation supplémentaire éventuelle : NON	
Refus des variantes : OUI	Exigences minimales du cahier des charges à respecter :
Prestations divisées en lots :	NON

1.5 - CLASSIFICATION CPV :

- 79632000-3 service de formation du personnel

1.6 - DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION :

Chaque accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de douze (12) mois. Il pourra être renouvelé annuellement par tacite reconduction par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède **4 ans** à compter de sa date de notification.

Conformément à l'article R2112-4 du Code de la commande publique, la reconduction du marché est tacite. Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction.

En cas de non-reconduction du marché, la décision du pouvoir adjudicateur est notifiée au titulaire avec un préavis de deux mois avant la date d'expiration de la période en cours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché. Les bons de commandes peuvent poursuivre leur exécution dans un délai de 6 mois après la fin du présent marché.

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée au **10 octobre 2026**.

Nota : l'échéance du terme n'a aucune incidence sur l'exécution des bons de commande en cours.

1.7 - CLAUSE D'EGA-CONDITIONNALITE :

Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce titre, il est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (éga-conditionnalité).

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

SECTION II – PROCEDURE

2.1- NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE PAR LA PERSONNE PUBLIQUE :

SAR-FOR-RPS-2026

2.2 - TYPE DE PROCEDURE :

La consultation fait l'objet d'un Appel d'Offres Ouvert, soumise aux dispositions des articles L2124-1 & 2 et R2124-1 & 2 du code la commande publique (CCP).

Le pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de confier au titulaire du lot, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

2.3 - CONDITIONS DE DELAI :

Date limite de remise des offres :

**Avant le 08/06/2025 à 12 heures
(Terme de rigueur)**

Au-delà de la date limite de réception des offres, aucune offre régulièrement expédiée ou déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée sauf sur demande expresse de l'administration dans le respect des règles fixées par le décret n°2016-360 susmentionné.

Toute offre ouverte reste la propriété de l'administration.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que toute proposition qui ne sera pas remise dans les conditions précisées ci-dessus ou qui parviendra après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne sera pas prise en compte.
Délai de validité des offres : **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

- le présent **règlement de la consultation** (RC) ;
- l'**acte d'engagement**, valant CCAP et ses **annexes** :
 - Annexe 1 – Bordereau des prix unitaires (BPU) ;
 - Annexe 2 – Déclaration de sous-traitance (DC4).
- le **cahier des clauses techniques particulières** (CCTP) et son **annexe** :
 - Annexe A – Fiche relative aux prestations de formation en matière de qualité de vie au travail (prévention des risques psycho-sociaux).

Il est demandé aux candidats de bien vouloir privilégier la **saisie informatique** pour compléter l'ensemble des documents, et de rédiger en **langue française**.

2.5 - TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation a fait l'objet d'une dématérialisation. Les candidats sont invités à télécharger le dossier à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

2.6 – RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES :

*Bureau de la commande publique
SAR – cour d'appel de Paris
mp.sar.ca-paris@justice.fr*

*Bureau du SAR Formation
Rqf.sar.ca-paris@justice.fr*

Les demandes de renseignements complémentaires devront être faites par mail ou via la plateforme des marchés interministériels, **au plus tard dix (10) jours** avant la date limite de remise des offres fixée au 2.3 de la section II. Les réponses apportées par l'administration seront alors adressées au plus tard **six (6) jours** avant cette même date limite à tous les candidats.

2.7 – VOIE ET DELAIS DE RECOURS :

*Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy – 75181 Paris cedex 04
N° téléphone : 01.44.59.44.00
N° télécopie : 01.44.59.46.46*

SECTION III – CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OFFRE :

3.1.1 – Visite obligatoire des locaux

SANS OBJET

3.1.2 - Conditions propres aux marchés de services :

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière : OUI	Dans l'affirmative, référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Déclaration auprès de la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Les candidats sont-ils tenus d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché : OUI ☒ NON ☐	Dans l'affirmative, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le titulaire du marché devra fournir la liste nominative des personnels affectés à l'exécution des prestations accompagnée, notamment, de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de chaque intervenant.

3.1.3 – Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

OUI ☒ NON ☐

Des extraits de documentation et de supports pédagogiques (à remettre sous format papier ou dématérialisé).

Dans l'affirmative, modalités de remise des échantillons ou des matériels de démonstration :	Ces échantillons doivent être remis en même temps que l'offre
Préciser le sort des échantillons ou des matériels de démonstration (détruits – rendus – conservés) :	Conservés

3.2– RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CANDIDATURE:

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique en vue de la sélection des candidats (application des articles R2143-3 à R2143-16 du code de la commande publique et conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics).

3.2.1 - Statut juridique et capacité professionnelle :

- **Lettre de candidature** (formulaire DC1) datée,
- **Déclaration du candidat** (formulaire DC2) entièrement renseignée, datée.
- Copie du ou des jugements si le candidat est en redressement judiciaire,
- **Pouvoir**, éventuellement pouvoirs en chaîne, du signataire* des pièces du dossier de candidature et du marché dûment habilité par le représentant légal* de la société,

* Préciser le nom et la qualité

Les versions des imprimés DC1 et DC2 mises à jour sont disponibles sur le portail Internet des Ministères de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : [formulaire de déclaration du candidat et notices](#)

3.2.2 - Capacité économique et financière :

Renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat sur les trois dernières années :

- **chiffre d'affaires** global,
- chiffre d'affaires relatif aux prestations considérées,

- les sociétés de création récente peuvent prouver leur capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur (déclaration appropriée de banque).

3.2.3 - Référence professionnelle et capacité technique :

Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat sur les trois dernières années :

- Documentation présentant l'organisation de la société,
- Moyens humains : effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement,
- Moyens en matériels : outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de marchés de même nature,
- Les différentes compétences de l'entreprise
- Certificats de qualifications professionnelles justifiant de la capacité technique.

Liste des références en rapport et proportionnées avec l'objet du marché pour des prestations exécutées au cours des trois dernières années (liste comportant le montant des marchés, les dates d'exécution, le nom et les coordonnées des personnes à contacter).

Conformément à l'article R2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres sociétés, il justifiera des capacités de ce ou ces sociétés et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

Nota : en application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'administration peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier du candidat toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci sont gratuits.

En application de l'article R2143-14 du code de la commande publique, le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui lui a déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

3.2.4 - Déclaration d'un sous-traitant dans l'offre du candidat :

En application des articles R2193-1 à R2193-2 du code de la commande publique, le candidat, s'il déclare un sous-traitant, devra joindre à son offre une déclaration de sous-traitance établie conformément au modèle joint en annexe 1 de l'acte d'engagement, auquel il devra joindre :

- les renseignements relatifs aux capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

Ces renseignements devront également être communiqués à l'administration par les sous-traitants déclarés après notification du marché.

SECTION IV – CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

4.1 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les critères de sélection des candidatures, détaillés dans le présent règlement de consultation, sont les garanties professionnelles, techniques et financières et références.

Après examen des documents relatifs à la candidature, seront éliminées :

- Les candidatures ne remplissant pas les conditions d'accès à la commande publique ;

- Les candidatures ne présentant pas les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes.

L'appréciation de la capacité professionnelle, technique et financière d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

4.2 - CRITERES D'ATTRIBUTION :

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 à 12 du CCP et en fonction des critères ci-après présentés avec leur pondération :

Critères d'attribution	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	60%
- La qualité du scénario pédagogique (contenu du programme et adéquation avec la demande)	15%
- La pertinence des méthodes pédagogiques proposées (avec prise en compte du caractère innovant)	10%
- La qualité de la documentation et des supports proposés aux stagiaires (fond et forme) sur la base des échantillons	10%
- Qualification et expérience des formateurs (curriculum vitae) du point de vue de la technicité du domaine et du point de vue pédagogique, nombre de formateurs potentiels pour les actions prévues au marché	25%
VALEUR FINANCIERE	30%
- Prix pour une journée de formation organisée dans les locaux de l'administration pour un groupe de stagiaires (18 personnes maximum)	
VALEUR ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	10%
- Engagement RSE dans l'exécution du présent marché et suivi de la norme ISO26000 ou équivalent et de ses lignes directrices afin de pouvoir évaluer son engagement en faveur du développement durable	5%
- Dématérialisation des supports (format PDF ou équivalent) et/ou supports en papier recyclé ou éco-labellisé	5%

Le candidat doit fournir à l'appui de son offre un mémoire technique détaillant les dispositions qu'il propose d'appliquer pour l'exécution des prestations, mémoire contractualisé par le marché. Son mémoire technique décrira clairement les méthodes et les moyens qu'il compte utiliser pour assurer les prestations, en respectant les différents points décrits ci-dessus.

SECTION V –MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 - DEPOT DES PLIS :

Les dossiers doivent être transmis par voie dématérialisée sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Conformément aux dispositions des articles L. 2132-2 et R. 2132-7 du code la commande publique, les communications et échanges d'informations sont effectués par voie électronique.

5.2 - CONTENU DU PLI :

Le pli remis par le candidat contient :

- Les **pièces relatives à la candidature** : tous les éléments énumérés au point 3.2 de la section III ;
- Les **pièces relatives à l'offre** :
 - L'acte d'engagement (valant cahier des clauses administratives particulières) et ses annexes : **
 - ✓ Le bordereau des prix unitaires **
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
 - Le mémoire technique ;
 - Le relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ;
 - Une attestation d'assurance en cours de validité.

**** Ces pièces doivent toutes être dûment complétées, paraphées, datées et signées par le représentant habilité. Si nécessaire, fournir le pouvoir autorisant le signataire à engager l'opérateur économique.**

Il est demandé aux candidats de bien vouloir privilégier la saisie informatique pour compléter l'ensemble des documents. Les tableurs sont à transmettre en version modifiable et en version complétée, paraphée, datée et signée en PDF.

SECTION VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 – SIGNATURE ELECTRONIQUE :

En application des dispositions du CCP, la signature des documents attendus au titre de la présente consultation n'est pas obligatoire au stade de la remise des offres. Toutefois, le candidat peut signer électroniquement les documents attendus au titre de l'offre en présentant un certificat de signature électronique répondant aux conditions fixées par l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique.

En cas d'absence de signature électronique, l'attributaire signera son offre soit électroniquement, soit par papier.

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix :

- Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État PLACE
- Le soumissionnaire utilise un autre outil de signature : il est alors soumis à deux obligations,
 - Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES ;
 - Transmettre les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document et ce gratuitement (exemple : le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré ou le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur)

RAPPEL GENERAL : Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.